



Charte éthique et règles de bonne conduite au sein de l'Union Française de l'Hélicoptère.

Le Code de conduite de l'Association Union Française de l'Hélicoptère et du vol vertical (UFH) régit notre comportement en tant que membres, employés ou contributeurs à quelque titre que ce soit.

Normes éthiques et comportementales

L'UFH est une communauté démocratique qui s'engage à faire preuve d'ouverture, de transparence et de courtoisie dans toutes ses interactions et activités.

Afin de respecter ces engagements, nous convenons d'adopter les normes communautaires suivantes :

Nous sommes attentifs aux autres. Nous valorisons la diversité des points de vue, des parcours et des niveaux d'expertise de tous les acteurs de l'UFH et nous nous efforçons d'en tenir compte lors de la prise de décisions.

Nous sommes respectueux. Les participants de l'UFH sont tenus de contribuer à créer un environnement sûr et respectueux, propice aux échanges constructifs et s'attachent à la résolution des problèmes.

Nous sommes inclusifs. Nous sommes sensibles aux différentes normes sociales et culturelles et nous nous efforçons d'adopter un comportement, en ligne comme en personne, qui ne risque pas d'offenser.

Nous sommes collaboratifs. Lorsqu'une personne contribue, nous aide à résoudre un problème ou fait tout son possible pour faciliter notre travail, nous la remercions individuellement et lui offrons des occasions d'exprimer sa reconnaissance et ses remerciements sur les canaux de communication de l'UFH.

En cas de doute, nous demandons de l'aide. Les questions enrichissent les connaissances de la communauté et sa capacité à communiquer efficacement. Elles seront toujours traitées avec respect.

En cas de désaccord, nous consultons d'autres personnes et explorons différents points de vue par le biais de discussions et de débats constructifs. Il est important de résoudre les désaccords et les divergences d'opinions de manière constructive et avec l'aide de la communauté. Lors d'un désaccord, la conversation reste centrée sur le sujet, sans commentaires personnels sur les personnes impliquées.

Nous repérons les problèmes potentiels, les signalons et contribuons à leur résolution. Les membres de la communauté doivent se sentir libres de dénoncer les comportements inappropriés et d'intervenir pour aider à résoudre les problèmes.

Règles de la communauté

L'association UFH est une fédération d'entité dont chaque membre physique se reconnaît en tant que partie solidaire d'une même communauté.

Celle-ci s'engage à offrir à tous un environnement de collaboration exempt de harcèlement, sans discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la morphologie, l'origine ethnique, la langue, la religion, les convictions, les opinions politiques ou tout autre critère. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement envers les membres de la communauté.

La communauté UFH s'engage à protéger les employés et membres actifs de UFH contre les risques liés à nos activités professionnelles pour la santé physique et mentale, ainsi que pour la sécurité, à promouvoir une culture de la santé et de la sécurité où chacun assume sa responsabilité envers autrui, dans le respect le plus strict des réglementations et des règles de bonnes pratiques en la matière.

La communauté UFH n'admet aucune tolérance à l'égard de toute forme de corruption ou de trafic d'influence.

Nous n'offrons, ne versons ni n'acceptons de pots-de-vin ou de commissions occultes, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Nous n'effectuons aucun paiement de facilitation et n'autorisons personne à en effectuer en notre nom.

Avant d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une marque d'hospitalité, nous nous assurons que sa valeur est raisonnable et autorisée par les politiques et normes de l'UE, et qu'il ne sera pas perçu comme une tentative d'influencer indûment une décision commerciale.

Les interactions avec les représentants du gouvernement ou les organismes étatiques présentent des risques particuliers qui doivent être gérés de manière appropriée.

La communauté UFH veille à ce que ses intérêts personnels n'interfèrent pas, ni ne semblent interférer, avec sa capacité à prendre des décisions justes et objectives.

Un conflit ou une convergence d'intérêts ne sont pas nécessairement problématiques en soi, mais doivent être déclarés en toute transparence. Chacun reconnaît qu'en omettre la déclaration et s'abstenir de gérer correctement ces situations peuvent avoir des conséquences négatives pour UFH.

La communauté UFH a une responsabilité envers la communauté internationale en matière de protection de l'environnement dans le cadre de ses activités. C'est pourquoi nous nous attachons à accompagner les démarches et initiatives écoresponsables dans l'ensemble de nos activités.

La communauté UFH s'engage à protéger la vie privée des personnes et à se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

Chaque membre, employé ou contributeur à quelque titre que ce soit aux activités de l'UFH, est invité à dater et signer un exemplaire de la présente charte.